

JARDIN COLLECTIF DU CHANT DES CAILLES

Flash info n°043 : Réunion Plénière du 22/04/2015

- Objet**
1. Recherche d'une définition commune du terme "consensus" en fonction des particularités du Jardin collectif.
 2. Divers.

1. Recherche d'une définition commune du terme "consensus" en fonction des particularités du Jardin collectif.

Décisions :

1° La Plénière a procédé à un large débat relatif à l'objet à l'ordre du jour.

2° A l'issue de celui-ci, la Plénière a adopté, par voie de consensus, la définition du consensus selon lequel, en application de l'article 13 alinea 5 de la charte, le Collectif prend ses décisions :

"consensus dans la pratique du Jardin du Chant des Cailles :

accord de volonté de plusieurs personnes sans opposition exprimée, le processus décisionnel consistant à rechercher cet accord en écoutant tous les points de vue et en s'efforçant de les concilier. Le constat du non-aboutissement du consensus peut toujours être demandé. En outre, un ou plusieurs membres peuvent demander qu'en dépit du consensus ils souhaitent que leurs réserves soient actées."

3° Ayant établi cette définition, en fonction des particularités du Jardin Collectif, la Plénière a décidé que, dans la pratique de la Plénière, le consensus serait dénommé "caillessensus" afin que les spécificités de la définition soient prises en compte . Il a été décidé que l'ordre du jour indiquant les différents sujets qui y sont inscrits indique s'il y aurait application du caillessensus, afin que les membres prennent conscience du processus décisionnel dans lequel on se trouve.

4° En fin de séance, la Plénière a esquissé quelques lignes générales en vue de l'amélioration de ses travaux :

- il n'y a pas de proposition de modification de la charte
- la mise en oeuvre du caillessensus est expérimentée pendant un certain temps afin de voir si ces modalités de la prise de décision facilitent la bonne gestion des travaux de la Plénière.
- il est recommandé de limiter et de regrouper les points à l'ordre du jour, de bien indiquer le sujet à l'ordre du jour et les modalités de prise de décision dans lesquelles on se trouve (caillessensus ou majorité simple);
- il est recommandé à l'animation de bien distinguer le temps du débat et le moment de la prise de décision, en marquant un temps d'arrêt et en demandant " est-ce qu'il y a caillessensus sur ..."
- il est demandé aux équipes d'animation successives de bien se passer le relais, à quatre, entre deux réunions et d'arrêter ensemble l'ordre du jour à proposer à la Plénière, si elles pensent que de trop nombreuses demandes alourdiraient les travaux de la prochaine réunion.

2. Divers

Marie-Noëlle annonce que les travaux du groupe évaluation sont clos et qu'un document d'ensemble sur les résultats bruts a été transmis aux jardiniers. Elle propose que les membres du groupe présentent collectivement, lors de la prochaine Plénière, un aperçu synthétique des réponses reçues, pendant une demi-heure.

Agenda : date des prochaines réunions, travaux collectifs et festivités

Plantation de patates dans la parcelle collective.	26/04/2015 14h00
Réunion plénière du Jardin Collectif : <ul style="list-style-type: none">- Maison de Quartier Archiducs, Avenue des Archiducs 70.- Animée par Marie-Noëlle et Laurent.	07/05/2015 19h00
Fête du solstice d'été.	20/06/2015 19h00

JARDIN COLLECTIF DU CHANT DES CAILLES | 1170 Watermael-Boitsfort

Email externe info@jardindescailles.be | Email interne chantdescailles@jardins.collectifs.net

Un projet d'agriculture urbaine, participative et écologique à Watermael-Boitsfort